

Fiscalité : engageons le débat

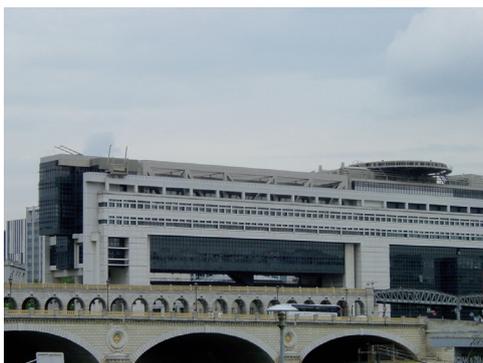
Qui va payer ? Dans une Tribune publiée le 19 avril, les députés socialistes et apparentés ont posé la question du financement de l'effort budgétaire nécessaire pour surmonter la crise que nous traversons et ont plaidé pour un New Deal.

« **A**u total, le coût de la bouée lancée par l'État pour sauver l'emploi, les entreprises et notre société du naufrage pourrait coûter de 110 à 150 milliards d'euros. Face à l'état d'urgence, l'esprit de responsabilité nous oblige : nous soutenons ce plan massif en essayant autant qu'il se peut de l'améliorer pour qu'il soit le plus utile et le plus juste possible. Pour les mêmes raisons, nous prenons acte que ce plan d'urgence social et économique est aujourd'hui financé par la dette publique », précisent en préambule les députés socialistes.

A contrario, la question du financement, à terme, de cet effort exceptionnel ne peut faire l'économie d'un vrai débat démocratique alors que le ministre des Comptes publics a tenté de l'interdire en écartant d'emblée le recours à l'impôt.

Pour apurer en une décennie le dépassement de la crise du Covid-19, nous aurons besoin annuellement de mobiliser 1% des ressources publiques actuelles que nous proposons de cibler sur les 1% de contribuables, qui concentrent aujourd'hui près de 20% de la richesse nationale.

Les député.es socialistes proposent d'agir sur cinq leviers. D'abord réparer les erreurs de la « flat tax » et de l'ISF, bien sûr, mais aussi réformer la taxation des multinationales pour lutter contre l'optimisation fiscale agressive sur la



Pour une contribution des 1% les plus riches

base d'un socle européen commun, instituer une tranche supplémentaire d'imposition sur les très hauts revenus et solliciter, également, les grandes successions patrimoniales qui, de niches en exonérations, ne contribuent que modestement à la solidarité nationale. Plus novateur, enfin, car s'attachant à la réduction des inégalités à la source, la non-déductibilité dans l'impôt sur les sociétés de la part des revenus dont l'écart est supérieur à douze au sein de l'entreprise.

Les 99% de citoyens qui ne participeront pas à cet « effort de paix » ne doivent pas être exonérés d'une réflexion au long cours sur une réforme en profondeur de notre fiscalité, notre style de vie ou encore notre modèle de développement... Mais il est capital de pouvoir rebondir aujourd'hui de façon solide et solidaire sur nos deux pieds. Seule une « réparation » par la justice fiscale nous donnera la capacité budgétaire d'une authentique « refondation ». Nous devons investir d'une part dans la dynamique du Green Deal européen pour la transition écologique de notre économie et d'autre part - leçon de la crise - dans un pacte social et territorial d'égalité. Bref, nous réinventer « pour de vrai » dans l'esprit du New Deal de Franklin Roosevelt : « **Gouverner, c'est maintenir les balances de la justice égales pour tous** ».

CAP
FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 23/04/2020

SITE DE DEPOT
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

À la charge !

Tous les mots ont un sens. Et il convient de les utiliser à bon escient. Des représentants de secteurs professionnels dont l'activité est ralentie, voire arrêtée, depuis le début du confinement demandent aux pouvoirs publics des reports ou des annulations de cotisations sociales, trop improprement appelées charges.

Pour le Larousse, une charge est un fardeau, poids, porté ou transporté par un animal, quelqu'un, un véhicule. En revanche, une cotisation est une somme versée en vue de contribuer à une dépense commune.

À la lecture de cette définition, il ne fait pas de doute que l'utilisation initiale du terme « charge » à la place de « cotisation », n'est pas le fruit du hasard. L'habitude aidant, l'expression est entrée dans le langage courant sans qu'on ne se rende compte de sa connotation négative.

Il convient donc, dans une période où il en est souvent question, de sonner la charge contre l'usage de termes inexacts qui ne visent qu'à promouvoir une certaine vision de la solidarité nationale.

11 mai : des questions sans réponse

«Ce que chacun comprend ce soir c'est que la décision du 11 mai a été prise par le président de la République sans en vérifier préalablement la faisabilité. À ce stade rien n'est prêt sur les masques, tests, écoles. Et les questions plus nombreuses que les réponses». En un tweet, Olivier Faure a parfaitement résumé l'état d'esprit des élu.es qui, le 19 avril, attendaient des réponses claires aux questions qu'ils et elles se posent depuis les annonces présidentielles.



Porte-parole des élu.e.s

Le choix de cette date a pu interroger mais il n'y avait pas d'opposition de principe à un début de déconfinement au printemps. «**Nous appliquerons les consignes données par l'Éducation nationale**» expliquait Danièle Kha, adjointe au maire en charge de l'éducation à la mairie de Quimperlé.

Pourquoi pas le 11 mai ? s'interrogeait Jacques Juloux. «**Il apparaît que les enfants ont vraiment besoin de se retrouver**». Pour le maire de Clohars-Carnoët, qui fut instituteur, cette dimension doit être prise en considération. «**D'autant que je ne vois pas bien, sauf à ce qu'on découvre demain un traitement efficace, ce qui changera entre le 11 mai et le début du mois de septembre**». Donc, autant débiter le déconfinement dès le mois de mai, en prenant le temps de mettre

en place l'organisation qui permettra au mieux de préserver la santé des élèves, des enseignants et des personnels. On peut imaginer une reprise des cours par demi-journée par exemple, pour éviter une trop grande promiscuité. Le maire de Clohars-Carnoët n'était donc pas hostile, a priori, à un début de réouverture des écoles le 11 mai.

«Il ne suffit pas de décréter la "reprise progressive", encore faut-il préciser selon quelles modalités.»

C'est dire si les Français, et en particulier les élu.es, attendaient des réponses claires de la part du premier ministre aux questions que soulève le déconfinement. Sur son blog (<http://yohann-nedelec.blogspot.com/>), Yann Nédélec en avait listé quelques-unes. Car il ne suffit pas de décréter la «reprise progressive», encore faut-il préciser selon quelles modalités.

Les élèves et les enseignants devront-ils porter des masques ? Cela implique, de fait, que les agents municipaux qui entrent en contact avec des enfants soient, eux aussi, munis de masques. Qui de la collectivité ou de l'Éducation nationale est responsable de l'approvisionnement de masques pour les enfants ? Pour les agents municipaux, la responsabilité de l'employeur est pleine et entière mais une telle décision du gouvernement doit-elle être financièrement assumée par la collectivité ?

La réouverture des écoles implique-t-elle que les services de la collectivité se substituent aux enseignants qui feraient, éventuellement, valoir leur droit de retrait ? Cela impliquerait que les services municipaux, par dérogation, puissent

intervenir sur le temps scolaire ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La question de la gestion des gestes barrières et de la distanciation sociale reste posée dans les mêmes termes que dans le cas de l'accueil par des enseignants et implique que nous occupions d'autres locaux que les écoles.

Les crèches vont-elles aussi rouvrir ? «**Cette hypothèse paraît totalement invraisemblable à mes yeux**», estime le maire du Relecq-Kerhuon. «**Elle l'est d'autant plus dans les conditions préalablement posées de distanciation sociale imposée et/ou de port de masque obligatoire.**»

Faut-il que les collectivités demandent à leurs prestataires de ménage d'augmenter le nombre et l'ampleur de leurs prestations ? «**Il est raisonnable de penser que deux passages par jour soient nécessaires, au vu du peu de connaissances que nous avons sur ce virus et notamment du manque de connaissances sur sa survie sur surface inerte.**» Mais les prestataires pourront-ils effectuer ces prestations ?



Comment ré-ouvrir les écoles ?

Il ne suffit pas de décréter la «reprise progressive», encore faut-il préciser selon quelles modalités. Et à quelques jours de l'échéance, les maires, chargés de la mettre en œuvre, sont loin d'avoir obtenu les réponses qu'ils étaient en droit d'attendre.

Les élus en première ligne

«À la fois comme élus et comme citoyens, vous êtes en première ligne et vous ne manquez pas d'initiatives dans la lutte contre le virus». Dans l'édito de la dernière lettre de la FNESR, (Fédération des Élus Socialistes et Républicains) François Rebsamen rend un hommage appuyé aux élu.es.

«Face à cette situation inédite, face à cette pandémie qui touche le monde entier, une seule réponse existe : la solidarité», précise-t-il. «Avec les plus fragiles d'entre nous, avec les personnes âgées, isolées, porteuses de handicaps, malades. Avec ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir bénéficier de soins.»

La lettre de la FNESR met en avant plusieurs exemples d'initiatives prises par des communes socialistes en commençant par Brest qui «a mis en place une carte interactive, consultable sur son site (www.brest.fr) qui recense tous les commerces alimentaires ouverts ainsi que ceux proposant la livraison à domicile. Les habitants de la ville peuvent ainsi trouver en quelques clics quels magasins sont encore ouverts et éviter ainsi des détours aux habitants confinés. Les personnes à risques, nos aînés peuvent également bénéficier des services des magasins proposant la livraison à domicile, afin d'éviter de se déplacer et donc de minimiser les risques de contagion.»

Un président à l'écoute

C'est via un Facebook Live que Loïg Chesnais-Girard a choisi de présenter l'action de la Région depuis le début du confinement et de répondre aux questions des internautes, vendredi 18 avril.

Pendant près d'une heure, le président du Conseil régional a expliqué comment la Bretagne s'organise pour préparer le déconfinement et garantir la sécurité de l'ensemble des Bretonnes et des Bretons.

Tout d'abord, le Conseil régional a validé l'organisation d'une session, en visio-conférence, le 9 avril, au cours de laquelle a été adopté le plan d'action de 103 millions d'euros voté en commission permanente pour pouvoir agir concrètement pour les Bretonnes et les Bretons et en particulier les entreprises et les associations. Parmi ces 103 millions d'euros, on compte près de 30 millions de nouvel argent pour les entreprises afin qu'elles tiennent bon et qu'elles préservent l'emploi pour pouvoir redémarrer.

La question du financement de ces mesures devra ensuite être posée car, alors que de nouvelles dépenses

apparaissent nécessaires, les recettes fiscales s'effondrent.

La Région Bretagne, avec les quatre départements et les deux métropoles de Rennes et de Brest ont fait le choix d'acheter plus de 2 millions de masques qui commencent à être livrés. Ils sont distribués par les départements aux EHPAD, aux services d'aide à domicile et aux différents services qui ont des besoins urgents.

La Région a aussi lancé la distribution de flacons de gels hydro-alcooliques. 700 000 flacons ont été commandés à la société Mc Bride de Rosporden. Ces flacons, quant à eux sont en cours de distribution



Regardez des vidéos avec un groupe ou avec des amis Démarrer
 120 83 commentaires 34 partages 1 K vues
 Un dialogue en direct

par les 59 intercommunalités bretonnes aux agents qui sont aujourd'hui au travail.

Enfin, la Région Bretagne a commandé 100 000 tests à NG Biotech entreprise basée à Guipry-Messac dans le sud de l'Ille-et-Vilaine. En se piquant le bout du doigt, on peut détecter la présence d'anticorps dans le sang et donc savoir si on a, ou pas, été infecté par le Covid-19.

La Région, les Départements, la Banque des territoires et de nombreuses intercommunalités bretonnes ont décidé de créer un fonds de soutien de 25 millions d'euros (soit 2 euros par habitant.e pour chacun des contributeurs) pour apporter une réponse supplémentaire aux acteurs de nos territoires impactés lourdement par la crise sanitaire.

Les questions des internautes ont porté sur les festivals de l'été, les difficultés que rencontrent de nombreux apprentis pour leur formation en alternance ou les dispositifs que la Région peut activer pour les commerces ruraux.

D'autres Facebook Lives pourraient, dans les semaines qui viennent, être à nouveau organisés de manière à informer les Breton.ne.s.

Les contre-vérités de Christine Clerc

Dans un éditorial intitulé « Le choix de la vie » et publié dans l'édition régionale du Télégramme, le samedi 18 avril 2020, Christine Clerc prend le parti de défendre le projet du gouvernement de traçage des individus par une application téléphonique (dispositif dit de « tracking »). C'est son droit le plus strict.

C'est son droit le plus strict. Toutefois, les arguments mobilisés au soutien de cet éditorial interrogent, renvoyant dos à dos les intrusions « consenties des deux mains pour nous abonner à de multiples réseaux » et un projet de surveillance numérique gouvernementale qui, à tout le moins, mérite un débat démocratique sérieux. C'est ce débat que Christine Clerc entend interdire préventivement « à ceux de gauche et de droite » qui, selon

elle, « portent la lourde responsabilité de s'être opposés, voilà cinq semaines, au report des Municipales ».

Au-delà du caractère indigent et spécieux de ce texte, le Parti Socialiste du Finistère tient à rétablir un fait qui aura manifestement échappé à son autrice : aucun parti politique, notamment pas le Parti Socialiste, n'a été consulté quant au maintien du premier tour des élections municipales de mars. Il est loisible à tous de refaire l'histoire mais, in fine, la décision de reporter ou pas le premier tour de l'élection municipale revenait au président de la République et à lui seul. Si le jeudi 12 mars une réunion a bel et bien été organisée à l'initiative du premier ministre à Matignon, le scénario du report des Municipales n'y a alors pas été abordé avec les ministres, chefs de parti et présidents des groupes parlementaires conviés. La

question n'a pas même été posée. Bien au contraire, Olivier Véran est intervenu pour expliquer que, sur le plan sanitaire, tout était sous contrôle (masques, tests, lits, soignants). En ce qui le concerne, le Parti Socialiste ne s'est jamais opposé au report de l'élection. Et il n'a jamais, non plus, reproché sa décision au président de la République. Depuis l'instauration de l'état d'urgence, les élus et adhérents socialistes ne poursuivent qu'un objectif : donner aux Françaises et aux Français les moyens de surmonter cette épreuve le moins difficilement possible, appliquer les consignes des pouvoirs publics et sauver des vies. Nous ne pouvons en conclusion qu'inviter Madame Clerc à appuyer sa réflexion relative à la surveillance numérique sur des éléments plus sérieux et mieux étayés que les contre-vérités qu'elle se permet d'égrener dans les pages d'un quotidien par ailleurs de qualité.

Retrouvez-nous sur

Facebook
PS.Finistere
et Twitter
@fede_PS29

Labour : les défis de Keir Starmer

Thomas Godard

En élisant, massivement Keir Starmer (56,2%), les travaillistes britanniques ont clairement tourné la page Jeremy Corbyn et se sont donnés les moyens de revenir au pouvoir, après quatre défaites successives, estime Thomas Godard, secrétaire de la section socialiste de Londres et membre du Labour Party.

Cap Finistère : Pourquoi la défaite du Labour semble avoir été un traumatisme pour les Travaillistes ? Ce n'est pas la première fois dans leur histoire qu'ils perdent une élection.

Thomas Godard : Ce n'est pas la première fois mais c'est la pire défaite, en nombre de sièges, depuis 1935. C'est surtout la quatrième défaite d'affilée qui permet aux conservateurs de se maintenir au pouvoir depuis plus de dix ans. En fait, c'est dès 2017 que Jeremy Corbyn aurait dû se retirer. C'est en tout cas ce que font habituellement les leaders du Labour après un échec. Gordon Brown ou Ed Miliband s'étaient retirés d'eux-mêmes. Mais, il y a deux ans, tout le monde n'était pas d'accord sur l'interprétation du premier vote des Britanniques qui intervenait après le référendum sur le Brexit.

Cap Finistère : Comment s'est déroulé le vote ? Qui pouvait voter ?

Thomas Godard : Le vote, au sein du Labour, est bien plus simple qu'auparavant. Il y a encore quelques années, on faisait la différence entre plusieurs collèges : les adhérents du parti, les adhérents des syndicats et les membres du Parlement. Aujourd'hui, le principe est : un électeur, un vote. Le Labour compte environ 500 000 adhérents. À cela il convient d'ajouter les 250 000 adhérents aux syndicats affiliés qui peuvent également participer au vote. Et, pour finir, il y a les « registered supporters ». Ce sont des sympathisants qui, pour 25 livres, peuvent également participer au vote. Ils étaient assez nombreux en 2015, lorsqu'il n'en coûtait que 3 livres, mais très peu cette année.

Le vote le plus important portait sur le choix du leader mais il fallait aussi élire le « vice-leader » (deputy) qui accompagne le leader. Le vote s'est déroulé, sans difficulté sur internet, à l'issue d'une campagne qui a duré plusieurs mois.

Cap Finistère : Quelles étaient les options qui s'offraient aux électeurs du Labour ?

Thomas Godard : Il y avait trois candidats pour diriger le parti. Rebecca Long-Bailey était considérée comme la représentante de la tendance Corbyn, quasiment son

héritière. Jamais, durant la campagne, elle n'a esquissé le début d'une autocritique.

Lisa Nandy a toujours été très critique vis-à-vis de Corbyn. Au point d'avoir joué un rôle de premier plan dans le « coup d'État » lancé par des parlementaires contre la direction du parti en 2016. Députée du Nord de l'Angleterre, elle est élue d'une circonscription largement pro-Brexit.

Keir Starmer n'est parlementaire que depuis 2015. Auparavant, il était directeur des poursuites publiques après avoir été avocat. C'est donc un juriste, très minutieux. Là où Corbyn aimait afficher des principes et des valeurs, lui aime dérouler des arguments précis et expliquer ses prises de position.

Cap Finistère : Keir Starmer est souvent qualifié de centriste. Que faut-il entendre par là ?

Thomas Godard : Non. Keir Starmer appartient à ce qu'on appelle au Royaume-Uni la « Soft left ». Il n'est pas « centriste », au sens français du terme, mais il occupe une position « centrale » dans le parti. C'est plus un retour aux années Ed Miliband (qui lui-même a réintégré le Shadow cabinet) qu'aux années Blair. Le vote des adhérents en sa faveur est très net. Et l'échec des candidats pro-Corbyn, à tous les niveaux de ce scrutin interne, montre qu'ils ont voulu tourner la page et surtout retrouver l'unité du parti, mise à mal par cinq années de luttes intestines entre pro- and anti-Corbyn.

Il doit maintenant apaiser et rassembler le Labour. Tout au long de sa campagne, il a été très clair sur son objectif : permettre aux Travaillistes de revenir au pouvoir. Il n'a jamais attaqué Corbyn de front mais il a mis en avant son profil bien plus « premier ministrable » que son prédécesseur.

Dès sa première intervention en tant que leader, Keir Starmer s'est excusé, au nom du parti, pour les relents d'antisémitisme des dernières années. Non pas pour accuser Jeremy Corbyn d'être antisémite, mais pour annoncer qu'avec lui, l'heure n'était plus aux tergiversations ou aux ambiguïtés.

Maintenant il doit rassembler un parti profondément divisé. Il a commencé en composant un shadow cabinet dans lequel siègent des représentants de toutes les composantes du Labour contrairement à son prédécesseur qui ne s'appuyait plus que sur une partie de plus en plus réduite des parlementaires qui lui restait fidèle.



Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428

N° 1309 - Vendredi 24 avril 2020

www.ps29.bzh - cap-finistere@wanadoo.fr

26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER

Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON

Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @

Tarifs pour l'année

Adhérents : 25 euros (papier) ;

20 euros (numérique)

Non adhérents : 50 euros (papier) ;

35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :
ADFFFP

